



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Objectifs du Conseil fédéral 2016

Volume II

Objectifs du Conseil fédéral 2016 – volume II

Décision du Conseil fédéral du 4 novembre 2015

Introduction	3
Chancellerie fédérale	4
Département des affaires étrangères	6
Département de l'intérieur	11
Département de justice et police	16
Département de la défense, de la protection de la population et des sports.....	19
Département des finances	21
Département de l'économie, de la formation et de la recherche	25
Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication	29

Editeur: Chancellerie de la Confédération suisse
ISSN: 1422-4534
Art. n° 104.614.f

Diffusion: OFCL, vente des publications fédérales, CH-3000 Berne
www.bundespublikationen.admin.ch
Egalement disponible sur Internet: www.admin.ch

Introduction

Conformément à l'art. 51 de la loi du 21 mars 1997 sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA), les départements planifient leurs activités dans le cadre de la planification générale du Conseil fédéral (programme de la législature, objectifs annuels). La Chancellerie fédérale assiste le gouvernement dans cette tâche de coordination et de planification (cf. art. 30 et 32 LOGA).

Pour établir leur planification annuelle, les départements tiennent compte non seulement de leurs propres objectifs, mais aussi des objectifs du Conseil fédéral. Comme ils sont responsables de la fixation de leurs propres objectifs, ils sont libres de concrétiser les objectifs du Conseil fédéral, qui donnent le cadre, ou de les reprendre tels quels. De même, ils peuvent allonger la liste des objectifs annuels du Conseil fédéral, en lui ajoutant principalement des objets relevant de leur compétence.

Cette coordination des objectifs quant à leur contenu se reflète aussi dans leur présentation dans le présent document. Pour faciliter la communication des niveaux gouvernemental et départemental, nous avons adopté une présentation uniforme et synoptique des objectifs des départements et des mesures prévues pour les réaliser, ce qui permet d'avoir rapidement une vue d'ensemble des activités planifiées.

Les objectifs 2016 des départements fédéraux et de la Chancellerie fédérale serviront de base à la rédaction du Rapport du Conseil fédéral sur sa gestion en 2016 (Rapport de gestion, volume II), que le Conseil fédéral adoptera au printemps 2017.

Explication des signes:

* cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2016

Chancellerie fédérale

Objectif 1: Mettre en œuvre les procédures de développement et d'organisation conformément aux objectifs

- ▶ Les décisions du Conseil fédéral concernant le développement de ses instruments de gestion, de sa fonction de surveillance et de son service présidentiel sont mises en œuvre avant la fin du 3^e trimestre 2016.
- ▶ Les tâches de la Chancellerie fédérale dans les domaines de la détection précoce et de la gestion des crises sont définies avant la fin du 3^e trimestre 2016 et les mesures structurelles et les procédures sont mises en œuvre.

Objectif 2: Exécuter les tâches de manière efficiente et conforme aux objectifs

- ▶ La procédure OMC pour l'analyse des résultats de vote est achevée et les résultats de l'analyse réalisée avec le produit retenu sont publiés à partir du 3^e trimestre 2016.
- ▶ Le message sur le programme de la législature 2015 à 2019 est adopté.*
- ▶ Le projet de révision de l'ordonnance sur la consultation est adopté.
- ▶ Le rapport «Publication des lois. Donner un caractère officiel à la version consolidée» établi en réponse au postulat Schneider-Schüttel 14.3319 est adopté.*
- ▶ Le rapport «Synthèse sur la stratégie démographique» établi en réponse au postulat Schneider-Schneiter 13.3697 est adopté.*
- ▶ Le rapport «Droits politiques accordés par différents États européens à leurs citoyens vivant à l'étranger» établi en réponse au postulat de la CIP-N 14.3384 est adopté.*
- ▶ Le schéma détaillé de l'exercice de conduite stratégique (ECS) 2017 est présenté au Conseil fédéral avant la fin du 3^e trimestre 2016.

Objectif 3: Mettre en œuvre les projets stratégiques conformément au calendrier et aux contenus prévus

- ▶ Le crédit d'engagement relatif à la gestion électronique des affaires de la Confédération (GEVER-Bund) est débattu et approuvé par le Parlement avant la fin du 1^{er} trimestre 2016; la réalisation de la plateforme informatique et la mise en place des produits standardisés au niveau fédéral sont achevées. Les conditions de calendrier, d'organisation, financières et techniques garantissent une introduction et une migration à partir de janvier 2017.

- ▶ La modernisation du CPO se poursuit et le passage à la primauté de la version électronique est réalisé au 1^{er} janvier 2016; le mandat de développement du produit est adjugé avant la fin du 2^e trimestre 2016 dans le cadre de la procédure d'appel d'offres portant sur l'application KAVmodern.
- ▶ La nouvelle conception du site Internet de la Chancellerie fédérale (Intranet y compris) est définie avant la fin du 3^e trimestre 2016.
- ▶ La conception des plateformes www.admin.ch, News Service Bund (NSB) et Nouveau Portail juridique de la Confédération est revue avant la fin du 3^e trimestre 2016 afin d'assurer une connectivité à haute disponibilité.
- ▶ Le remplacement de EXE est réalisé avant la fin du 3^e trimestre 2016 et le projet EXE/BRC est achevé avant fin 2016.

Département des affaires étrangères

Objectif 1: Entretien et développer les relations de la Suisse avec les États voisins en privilégiant les régions frontalières et en recherchant des solutions rapides et durables aux défis actuels

- ▶ La Suisse a continué d'intensifier ses relations bilatérales avec les États voisins tout en diversifiant les domaines en jeu selon les besoins.
- ▶ Différents grands événements, tels que l'ouverture du tunnel de base du Saint-Gothard, la commémoration du 500^e anniversaire du Traité de paix perpétuelle entre la France et la Confédération, ou encore le championnat Eurofoot en France seront utilisés à cet effet comme plateforme de communication.
- ▶ La coopération plurilatérale avec les pays germanophones sera intensifiée dans le domaine de la formation professionnelle ainsi que dans le cadre de l'OSCE.

Objectif 2: Renouveler et approfondir nos rapports avec l'Union européenne en sauvegardant notre marge de manœuvre politique et nos intérêts économiques à long terme

- ▶ Une solution est trouvée avec l'UE pour l'accord sur la libre circulation des personnes.*
- ▶ Le message relatif à un accord institutionnel entre la Suisse et l'UE est adopté.*
- ▶ Une décision de principe sur la contribution de la Suisse à l'atténuation des disparités économiques et sociales dans l'UE élargie est prise.*
- ▶ Les négociations en vue de l'association de la Suisse au programme-cadre de l'UE «Europe Créative» sont conclues.*
- ▶ La poursuite de la participation de la Suisse aux programmes-cadres de l'UE en matière de formation et de recherche est définie.*
- ▶ Une décision sur les éventuelles prochaines étapes en vue d'un possible accord sur les services financiers avec l'UE est prise.*
- ▶ Une décision concernant l'ouverture de négociations en vue d'un accord-cadre sur la participation de la Suisse à des opérations dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) de l'UE est prise.*
- ▶ Le message relatif à la participation de la Suisse au Fonds pour la sécurité intérieure (FSI) est adopté.*
- ▶ Les négociations sur la participation de la Suisse à la coopération de Prüm ainsi que sur l'accès des autorités de poursuite pénale à la base de données EURODAC sont conclues.*

- ▶ Le message relatif à l'accord avec l'UE sur l'électricité est adopté dans la mesure du possible.*
- ▶ Le message relatif à l'approbation de l'accord bilatéral avec l'UE sur le couplage des systèmes d'échange de quotas d'émission est adopté dans la mesure du possible.*

Objectif 3: Poursuivre et adapter l'engagement de la Suisse en faveur de la stabilité en Europe, dans les régions limitrophes de l'Europe («voisinage lointain») et dans le reste du monde

Droit international public

- ▶ La Suisse s'est mobilisée pour promouvoir l'application effective des résolutions adoptées lors de la 32^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, notamment en ce qui concerne un plus strict respect du droit international humanitaire.
- ▶ La Suisse met en œuvre sa stratégie de lutte contre la corruption, en s'appuyant notamment sur les recommandations formulées dans le rapport d'activité 2011–2013 du groupe de travail interdépartemental pour la lutte contre la corruption (GTID Lutte contre la corruption).
- ▶ En ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, le Conseil fédéral appuie les mesures prises par l'ONU en vue d'une mise en œuvre globale et équilibrée de sa stratégie antiterroriste mondiale et du plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent. Dans le cadre du Forum mondial de lutte contre le terrorisme (Global Counterterrorism Forum, GCTF), le Conseil fédéral s'engage en faveur de l'élaboration et du développement de recommandations et de directives visant à faciliter la coordination de l'action internationale en matière de prévention de l'extrémisme violent et de lutte contre le recrutement de terroristes ainsi que dans le cadre des poursuites pénales visant les auteurs de crimes terroristes.
- ▶ Le Conseil fédéral soutient par ailleurs le Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience (Global Community Engagement and Resilience Fund, GCERF) basé à Genève, qui intervient dans des domaines où la coopération au développement, la prévention des conflits et la promotion de la paix se recoupent pour renforcer la capacité de résistance des populations vivant dans des pays menacés par des tendances à la radicalisation violente.

Coopération internationale

- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message sur la coopération internationale (CI) 2017–2020, qui porte sur cinq crédits-cadres et le projet de loi relatif à la prolongation de la validité de la loi sur la coopération avec les États d'Europe de l'Est.*
- ▶ Dans son message sur la coopération internationale 2017–2020, le Conseil fédéral définit la stratégie à adopter ainsi que les exigences institutionnelles auxquelles satisfaire pour atteindre les nouveaux objectifs universels de «l'Agenda 2030 de développement durable», tout en prenant acte de la mise en œuvre du message sur la coopération internationale 2013–2016 sous la forme d'un rapport d'activité.

- ▶ Le Conseil fédéral a décidé d'allouer des contributions financières pluriannuelles en vue de renforcer l'engagement de la Suisse dans des initiatives du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East – UNRWA), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), mais aussi en ce qui concerne la reconstitution de la capacité de financement concessionnel de la Banque asiatique de développement (BAD) et du Fonds asiatique de développement (FAD). En outre, il s'est attaché à promouvoir l'adhésion de la Suisse à la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (Asian Infrastructure Investment Bank – AIIB).*
- ▶ Le Conseil fédéral a pris connaissance de la stratégie de coopération interdépartementale de la Suisse en faveur de l'Afrique du Nord.*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le troisième rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le «Rapport de base: matières premières».*

Politique de sécurité et partenariats stratégiques

- ▶ Le Conseil fédéral a adopté sa stratégie de politique extérieure 2016–2019, qu'il s'apprête à mettre en œuvre et qui définit notamment le vaste programme d'action de la Suisse en faveur de la paix et de la sécurité. La lutte contre toutes les formes de criminalité, y compris le terrorisme et la traite d'êtres humains, ainsi que la maîtrise des cyber-risques, font également partie des priorités fixées. La candidature de la Suisse à un siège non permanent au Conseil de sécurité de l'ONU pour la période 2023–2024 s'inscrit également dans cet engagement global.*
- ▶ En étroite coopération avec les futures présidences de l'OSCE – l'Allemagne (2016) et l'Autriche (2017) –, la Suisse poursuit son engagement pour renforcer l'OSCE et mener une réflexion sur l'avenir de la sécurité en Europe. Dans ce cadre, elle apporte aussi des contributions ciblées à la consolidation des missions d'observation de l'OSCE, notamment dans l'est de l'Ukraine.*
- ▶ La Suisse participe au processus de paix de l'ONU en faveur d'une solution politique en Syrie.
- ▶ La Suisse a intensifié ses partenariats stratégiques en Afrique (par exemple en formalisant sa coopération avec l'Union africaine), en Asie (notamment en apportant son soutien à la lutte contre les menaces internationales et les cyber-risques) et en Amérique. Suite à l'accord du 14 juillet 2015 sur le nucléaire iranien, la Suisse définit et fixe sa stratégie politique à l'égard de l'Iran, également dans une perspective régionale.
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le rapport 2016 sur la politique de la Suisse en matière de maîtrise des armements et de désarmement.*
- ▶ Au cours de la période 2016–2018, la Suisse siégera au Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), où elle entend plaider pour un renforcement de la Convention sur les armes chimiques.*

- ▶ Lors de la Conférence d'examen de la Convention de l'ONU sur certaines armes classiques (CCAC), le Conseil fédéral s'est prononcé en faveur d'une réflexion sur les défis liés aux nouveaux développements technologiques dans le domaine de l'armement.*
- ▶ La Suisse a soutenu l'installation à Genève du secrétariat permanent de l'organisation chargée de réguler le commerce des armes et d'en interdire les ventes illégales, conformément à la décision prise par la conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes (TCA).
- ▶ Dans le cadre des régimes internationaux de contrôle des exportations, le Conseil fédéral œuvre à la mise en place d'une politique d'affiliation basée sur des critères et non discriminatoire.*

Objectif 4: S'engager en faveur d'une meilleure gouvernance mondiale, en privilégiant les domaines dans lesquels la Suisse dispose d'un savoir-faire particulier, et promouvoir systématiquement Genève en tant que siège d'organisations internationales et d'événements de portée mondiale

Engagement en faveur d'une meilleure gouvernance mondiale

- ▶ Poursuite des initiatives de la Suisse concernant la réforme de l'ONU (architecture onusienne de paix en général, méthodes de travail du Conseil de sécurité, modernisation de l'administration de l'ONU), notamment en ce qui concerne le renforcement de l'état de droit et la mise en place de processus transparents pour l'adoption et l'examen des sanctions de l'ONU.

La Suisse comme État hôte

- ▶ Les mesures énoncées dans le message relatif au renforcement du rôle de la Suisse comme État hôte (développement de plateformes, universalité de la présence des missions permanentes à Genève, etc.) continuent d'être mises en œuvre et développées.
- ▶ Trois messages portant sur l'octroi de prêts pour le financement des travaux de construction et de rénovation du Palais des Nations de l'ONU (Strategic Heritage Plan), d'édification d'un nouveau bâtiment pour l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de rénovation du siège de l'Organisation internationale du travail (OIT) sont adoptés.*

Droits de l'homme

- ▶ La Suisse présente à nouveau sa candidature à un siège au Conseil des droits de l'homme pour la période 2016–2018.*
- ▶ Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie 2015 du DFAE en matière de droits de l'homme, un plan d'action contre la torture est en cours d'élaboration. Par ailleurs, un bureau d'appui a été installé en vue de la création d'un centre international consacré au traitement du passé et à la prévention des atrocités.

- ▶ Au sein de la troisième commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Suisse a été l'initiatrice de la première résolution pour la prévention des crimes collectifs et pour la promotion de la vérité, de la justice, des réparations et des garanties de non-répétition.
- ▶ Avec la Maison de la Paix de Genève, qui abrite le Centre de politique de sécurité, Genève (Geneva Center for Security Policy – GCSP), le Centre international de déminage humanitaire, Genève (CIDHG) ainsi que le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées, Genève (Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces – DCAF), la Suisse s'est dotée d'un véritable pôle de compétences consacré à la politique de paix et de sécurité.
- ▶ Le DFAE adopte sa stratégie en matière d'égalité des sexes et de droits humains des femmes. Par ailleurs, la Suisse encourage le monitoring de la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (les femmes, la paix et la sécurité) par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (Committee on the Elimination of Discrimination against Women – CEDAW).

Objectif 5: Renforcer l'assistance aux ressortissants suisses qui résident à l'étranger, y voyagent ou y sont confrontés à des situations d'urgence, tout en prenant des mesures ciblées de prévention des dangers

- ▶ Le DFAE pratique une politique ciblée de prévention des dangers et s'emploie à promouvoir une vaste diffusion de ses conseils aux voyageurs afin qu'ils soient suivis par un large public, lequel est aussi informé sur les modalités et les limites de l'aide apportée aux ressortissants suisses à l'étranger. En cas de nécessité, il fournit à ces derniers des services d'assistance efficaces et faciles d'accès.
- ▶ La nouvelle loi sur les Suisses de l'étranger est mise en œuvre et garantit un haut niveau de qualité de service à un nombre croissant d'expatriés, notamment avec la mise en place de solutions en ligne ainsi que de postes mobiles complémentaires pour les passeports.

Objectif 6: Prendre des mesures en vue de garantir une bonne mise en œuvre de la stratégie de communication internationale 2012–2015

- ▶ Le Conseil fédéral a adopté la stratégie de communication internationale 2016–2019.*
- ▶ Le Conseil fédéral a pris une décision de principe en faveur de la participation de la Suisse à l'Exposition universelle de type A «Dubai 2020».

Département de l'intérieur

Objectif 1: Améliorer la protection de la santé, promouvoir la qualité de vie et renforcer l'égalité des chances

- ▶ Les résultats de la consultation concernant la révision totale de la loi fédérale sur l'analyse génétique humaine (LAGH) sont évalués. Le Conseil fédéral a décidé de la suite de la procédure.*
- ▶ La stratégie nationale «Prévention des maladies non transmissibles» est adoptée au premier trimestre 2016. Elle se concentre sur la promotion d'un mode de vie sain et le renforcement des conditions de vie en matière de santé. En outre, elle constitue la base de la planification de mesures concrètes qui seront développées selon une approche participative et mises en œuvre au cours des années 2017 à 2024.*
- ▶ La consultation concernant la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie, qui vise à introduire un système de prix de référence pour les médicaments dont le brevet a expiré, est ouverte. Le Conseil fédéral a décidé de la marche à suivre au cours du deuxième semestre.*
- ▶ Le rapport relatif aux mesures envisagées dans le domaine de la santé psychique en Suisse (en réponse au postulat 13.3370 de la CSSS-N) est adopté.*
- ▶ Le Conseil fédéral a décidé de fixer au 1^{er} janvier 2017 l'entrée en vigueur de la révision de loi sur l'assurance-accidents et de ses dispositions d'exécution.
- ▶ Les révisions des ordonnances sur la radioprotection sont adoptées.
- ▶ La révision de l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires est adoptée au cours du premier trimestre 2016 et la date de l'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} mars 2016. Les nouvelles réglementations visent à diminuer les résidus indésirables de médicaments dans les denrées alimentaires d'origine animale et à réduire les résistances aux antibiotiques.
- ▶ Le plan d'action «Prévention du suicide» (en exécution de la motion Ingold 11.3973) est adopté au cours du deuxième semestre 2016. Il est élaboré conjointement par les cantons, la fondation Promotion Santé Suisse et d'autres milieux concernés.
- ▶ Le plan de mesures concernant la «stratégie nationale addictions» est adopté.
- ▶ Au cours du deuxième semestre, le Conseil fédéral a pris une décision concernant les possibilités de soutenir les personnes qui prennent soin gratuitement de membres de leur famille malades ou tributaires de soins.
- ▶ La consultation relative à la modification de l'ordonnance sur la procréation médicalement assistée (autorisation du diagnostic préimplantatoire) est ouverte.
- ▶ Le Conseil fédéral met en œuvre la motion Eder 13.3393 «Faire de l'autorisation accordée par Swissmedic pour un médicament un élément publicitaire» en procédant à la révision partielle de l'ordonnance sur la publicité pour les médicaments au cours du 1^{er} trimestre 2016.

- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le «rapport sur une politique nationale en faveur des personnes handicapées» (en réponse au postulat Lohr 13.4245).
- ▶ Le rapport «Qualité de vie et bien-être» (en réponse au postulat Hêche 14.3578) est adopté.*

Objectif 2: Endiguer la croissance des coûts, améliorer la qualité des soins et renforcer la transparence dans le domaine de la santé

- ▶ Le message concernant la ratification et la mise en œuvre de la Convention Médicrime du Conseil de l'Europe est adopté.*
- ▶ Le Conseil fédéral a décidé de fixer à début 2017 la date de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEIP) et des dispositions d'exécution y relatives.*
- ▶ La première étape de la révision de l'ordonnance sur la compensation des risques dans l'assurance-maladie (OCoR; RS 832.112.1) est adoptée. Le critère «coûts des médicaments au cours de l'année précédente» est ajouté à la liste des indicateurs de morbidité dans le domaine ambulatoire pour le 1^{er} janvier 2017.*
- ▶ La modification d'ordonnance concernant la réorganisation des échelons de franchise dans l'assurance obligatoire des soins est adoptée et sera appliquée aux primes de 2017.*
- ▶ La consultation relative à la nouvelle réglementation pour la prise en charge des prestations de la médecine complémentaire par l'assurance obligatoire des soins est ouverte.*
- ▶ Les premières mesures visant à promouvoir les soins coordonnés sont définies.
- ▶ L'accord avec l'Union européenne dans le domaine de la santé publique est paraphé.
- ▶ Dans le cadre de la mise en œuvre de la décision de principe prise par le Conseil fédéral le 13 mai 2015 concernant le renforcement de la qualité et de l'économicité des soins, le Département fédéral de l'intérieur est chargé de créer, au sein de l'Office fédéral de la santé publique, une unité dont la tâche sera d'évaluer les technologies médicales. Les technologies et les prestations médicales remboursées par l'assurance obligatoire des soins doivent faire l'objet de contrôles systématiques. Le Conseil fédéral décidera des ressources nécessaires au cours du premier semestre 2016.
- ▶ La consultation sur les dispositions d'exécution de la révision de la loi sur la transplantation est ouverte. Par exemple, les frontaliers ayant contracté une assurance-maladie en Suisse doivent être traités de la même manière que les personnes domiciliées en Suisse en matière d'attribution d'organes.

Objectif 3: Consolider le financement des assurances sociales et en garantir la pérennité

- ▶ Le message relatif à la révision partielle de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (réforme des PC) est adopté.*
- ▶ La procédure de consultation relative à la modernisation de la surveillance de l'ensemble des assurances sociales relevant de la compétence de l'Office fédéral des assurances sociales est ouverte.*
- ▶ Le message relatif au développement continu de l'AI est adopté.*
- ▶ Un projet de modification de l'ordonnance du 18 avril 1984 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2) afin d'augmenter la transparence des frais de gestion de la fortune est élaboré.
- ▶ Le message relatif à la loi fédérale sur l'établissement chargé de l'administration des fonds de compensation de l'AVS, de l'AI et du régime des APG est adopté.*

Objectif 4: Lutte contre la pauvreté

- ▶ Le rapport «Monitoring de la pauvreté pour la Suisse» est adopté.

Objectif 5: Politique de l'enfance et de la jeunesse et politique familiale

- ▶ Le message relatif à la révision partielle de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants est adopté.*
- ▶ Le rapport «Accueil extrafamilial pour enfants. Eliminer les obstacles et les prescriptions bureaucratiques» (en réponse au postulat Quadranti 13.3980) est adopté.*
- ▶ La note de discussion «Suite des travaux relatifs à la réglementation dans le domaine des films et des jeux vidéo» est adoptée.
- ▶ Le rapport «Un enfant, une allocation» (en réponse au postulat Maury Pasquier 14.3797) est adopté.*

Objectif 6: Renouveau et développement des relations avec l'UE dans le domaine de la culture

- ▶ Le message relatif à l'association de la Suisse au programme-cadre de l'UE «Europe Créative» est adopté dans la mesure du possible.*

Objectif 7: Renforcement de la cohésion des régions et encouragement de la compréhension mutuelle entre les cultures et entre les communautés linguistiques

- ▶ Un plan d'action visant à améliorer les conditions de vie des gens du voyage est élaboré avec tous les acteurs concernés (cantons, organisations de Yéniches, de Sintis et de Roms) et adopté par le Conseil fédéral (rapport en réponse au postulat Gysi 15.3233).*
- ▶ Un programme d'échanges linguistiques systématiques à l'échelle suisse dans le cadre de l'école obligatoire est élaboré en collaboration avec les cantons d'ici à fin 2016 et des moyens de financer ce programme sont proposés (en réponse au postulat de la CSEC-N 14.3670).*
- ▶ Le renforcement de l'encouragement des échanges et de la mobilité est examiné notamment sous l'angle des échanges linguistiques systématiques, comme proposé dans le message culture 2016–2020, ce qui entraînera peut-être une révision de l'ordonnance sur les langues (art. 9 OLang).*

Objectif 8: Encouragement de l'égalité salariale entre femmes et hommes

- ▶ Le nombre de contrôles de l'égalité salariale dans les marchés publics auprès d'entreprises employant plus de 50 personnes a augmenté.
- ▶ La 2^e rencontre nationale sur l'encouragement de l'égalité salariale dans le secteur public, destinée aux membres d'exécutifs cantonaux et communaux, a eu lieu.

Objectif 9: Renforcement de la sécurité des denrées alimentaires

- ▶ Les dispositions d'exécution de la nouvelle loi sur les denrées alimentaires sont adoptées.

Objectif 10: Optimisation et développement de la production de la statistique fédérale

- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le rapport sur le programme pluriannuel de la statistique fédérale 2015–2019.*
- ▶ Dans le cadre de l'élargissement des bases de données (Santé2020), les premiers relevés de production pour les sous-projets priorités «Données sur les patients du secteur ambulatoire hospitalier» et «Données structurelles des cabinets médicaux» sont réalisés d'ici à décembre 2016 (projet MARS).
- ▶ La conception détaillée de l'indice des prix de l'immobilier est établie d'ici à fin novembre 2016.

Objectif 11: Création d'un accès en ligne aux archives de la Confédération

- ▶ Les appels d'offres OMC pour la mise en place d'un accès en ligne aux archives de la Confédération et de l'infrastructure de numérisation apparentée sont clos.

Objectif 12: Harmonisation des alertes météorologiques

- ▶ Le rapport «Harmonisation nécessaire entre les organismes émettant des alertes météorologiques» (en réponse au postulat Vogler 14.3694) est disponible.*

Département de justice et police

Objectif 1: Migration et intégration

- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la mise en œuvre du nouvel art. 121a de la Constitution et des améliorations de l'exécution de l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE.*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message additionnel relatif à la modification de la loi sur les étrangers (intégration) pour l'adapter en fonction de l'art. 121a de la Constitution et pour tenir compte de cinq initiatives parlementaires.*
- ▶ Une solution est trouvée avec l'UE pour l'accord sur la libre circulation des personnes.*
- ▶ Le rapport «Clarification des raisons des différences dans la mise en œuvre de l'Accord sur la libre circulation des personnes par les cantons» (en réponse au postulat de la CdG 14.4005) est adopté.*
- ▶ La Suisse s'est engagée au niveau européen pour une clé solidaire de répartition en Europe des personnes à protéger.
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté les dispositions d'exécution de la loi sur la nationalité entièrement révisée.
- ▶ Le programme d'accueil humanitaire de réfugiés de Syrie, qui vise à accueillir 3000 personnes entre le milieu de l'année 2015 et la fin du premier semestre 2018, se poursuit comme prévu.
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à l'arrêté fédéral portant approbation de l'échange de notes entre la Suisse et l'UE sur la reprise du règlement (UE) n° 515/2014 portant création, dans le cadre du Fonds pour la sécurité intérieure, de l'instrument de soutien financier dans le domaine des frontières extérieures et des visas (développement de l'acquis de Schengen).*

Objectif 2: Sécurité et lutte contre la criminalité

- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la révision du code pénal et du code pénal militaire (mise en œuvre de l'art. 123c de la Constitution, initiative populaire «Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants»).*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à l'approbation de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la loi fédérale sur l'harmonisation des peines dans le code pénal, le code pénal militaire et le droit pénal accessoire.*

- ▶ Le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur le projet d'approbation et de mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe du 16 mai 2005 pour la prévention du terrorisme.*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le rapport concernant les précurseurs disponibles sur le marché et pouvant être utilisés pour fabriquer des substances explosives.*
- ▶ Une vue d'ensemble globale des affaires pénales en vue d'une coordination des cas intercantonaux présentant des liens entre eux a été élaborée et intégrée dans le rapport sur l'état de la mise en œuvre de la stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyber-risques (SNPC).

Objectif 3: Coopération internationale en matière de justice et de police

- ▶ Les négociations concernant le renforcement et la simplification de la coopération entre les autorités de police des États membres de l'UE (traité de Prüm) et l'accès des autorités suisses de poursuite pénale à EURODAC sont achevées.*
- ▶ Les accords de coopération policière avec la Hongrie, la Bulgarie et le Monténégro sont signés.
- ▶ Les développements de l'acquis de Schengen et de Dublin notifiés à la Suisse sont repris et mis en œuvre dans le délai prescrit, ou l'UE a accepté un éventuel dépassement de délai.
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé le protocole d'accord dans le domaine de l'entraide judiciaire en matière pénale avec le Qatar.

Objectif 4: Cohésion sociale

- ▶ Le Conseil fédéral a adopté la «stratégie nationale de promotion de l'intégration» (programmes cantonaux d'intégration, phase 2018–2021, PIC II).*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le rapport sur le droit en vigueur en matière de protection contre la discrimination (en réponse au postulat Naef 12.3543).
- ▶ Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation sur la ratification du protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale; le cas échéant, il a adopté un message.

Objectif 5: Institutions de l'État

- ▶ Le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur la révision de la loi sur la transparence (LTrans).

Objectif 6: Place économique suisse

- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la révision du code des obligations (droit de la société anonyme, y compris mise en œuvre de l'art. 95, al. 3, de la Constitution [initiative populaire «contre les rémunérations abusives»]).*
- ▶ Le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur une réglementation pour un moyen d'identification électronique (eID) internationalement reconnu.*
- ▶ Le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur la révision de la loi sur la protection des données (LPD).*
- ▶ Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation concernant la révision de la loi fédérale du 16 décembre 1983 sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (Lex Koller) et décidé de la suite de la procédure.*
- ▶ Le Conseil fédéral a ouvert la consultation relative à un projet de loi fédérale sur la profession d'avocat.
- ▶ Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation sur la modernisation du droit d'auteur et décidé de la suite de la procédure.*

Objectif 7: Encouragement de l'égalité entre hommes et femmes

- ▶ Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation relative à la révision de la loi sur l'égalité et décidé de la suite de la procédure.*

Département de la défense, de la protection de la population et des sports

Objectif 1: Développement de l'armée (DEVA)

- ▶ Les travaux de planification en vue de la mise en œuvre et de l'introduction du DEVA suivent les directives actuelles du Parlement en la matière. Les bases juridiques, structurelles, organisationnelles et relatives au personnel sont établies.
- ▶ La planification de la mise en œuvre du concept de stationnement de l'armée est réalisée en fonction de la décision du Conseil fédéral concernant le «plan sectoriel militaire». Les mesures planifiées pour 2016 sont appliquées.
- ▶ Le plafond des dépenses s'appliquant aux moyens financiers alloués à l'armée pour la période de 2017 à 2020 est adopté.*
- ▶ Le rapport «Affecter à un usage public les biens immobiliers du DDPS devenus inutiles» (établi en réponse aux postulats 13.4015 de la CdF-N et 11.3753 de la CPS-E) est adopté.*

Objectif 2: Projets du domaine de la Défense

- ▶ Les étapes du programme «Infrastructure de conduite, technologies de l'information et raccordement à l'infrastructure de réseau de l'armée» (FITANIA) se concrétisent comme prévu. La coordination interne et externe au programme entre les partenaires, y compris la participation aux frais, est réglée.
- ▶ Le concept de cyber-défense de l'armée est intégré aux processus usuels et toutes les unités organisationnelles concernées assument le rôle qui leur est attribué. Les interfaces sont définies et exercées. Les capacités en matière de cyber-défense de l'armée ont atteint le niveau de disponibilité de base.

Objectif 3: Gestion des acquisitions DDPS

- ▶ Les mesures définies dans le cadre du projet d'optimisation des processus d'acquisition sont introduites. Les évaluations requises provenant de la gestion des contrats sont disponibles et d'éventuelles mesures correctives sont prises à l'interne.

Objectif 4: Politique de sécurité/Réseau national de sécurité (RNS)

- ▶ Le rapport sur la politique de sécurité 2016 est adopté.*
- ▶ Le Réseau national de sécurité est opérationnel. Il existe dorénavant un règlement de gestion de la plateforme opérative. Le comité de pilotage élargi est dissout.

- ▶ Le rapport du groupe de travail chargé d'étudier le système de l'obligation de servir a été adopté dans le cadre du rapport sur la «stratégie de la protection de la population et de la protection civile 2015+».*

Objectif 5: Protection de la population et protection civile

- ▶ Le mandat de mise en œuvre du rapport sur la «stratégie de la protection de la population et de la protection civile 2015+» est confié.*
- ▶ Le message relatif au maintien de la valeur du réseau radio de sécurité Polycom 2030 est adopté.*
- ▶ Les enseignements tirés de l'Exercice du Réseau national de sécurité 2014 sont mis en œuvre comme prévu. Le Conseil fédéral est informé de l'avancement des travaux.

Objectif 6: Loi sur le renseignement

- ▶ Les ordonnances de mise en œuvre de la loi sur le renseignement sont adoptées.*

Objectif 7: Promotion du sport et adaptation des bases légales dans le domaine du sport

- ▶ Le plan d'action pour la promotion du sport au niveau fédéral élaboré en exécution de la motion 13.3369 de la CSEC-N est adopté.*
- ▶ Le Conseil fédéral a fixé la planification à moyen et à long terme de l'infrastructure sportive de la Confédération.
- ▶ L'ordonnance révisée sur les systèmes d'information de la Confédération dans le domaine du sport est adoptée.
- ▶ Le rapport sur la garantie de financement de la carrière des athlètes de haut niveau (établi en réponse au postulat 14.3381 de la CSEC-N) est adopté (dans le cadre du plan d'action pour la promotion du sport au niveau fédéral).

Objectif 8: Mensuration nationale

- ▶ La nouvelle carte nationale à l'échelle 1:50'000 a été réalisée avec des données vectorielles numérisées dans les délais prévus et sa production a commencé.

Département des finances

Objectif 1: Préserver l'équilibre budgétaire de la Confédération

- ▶ Adoption par le Conseil fédéral du message relatif au programme de stabilisation 2017–2019.*
- ▶ Adoption par le Conseil fédéral du message relatif au nouveau régime financier 2021.*
- ▶ Signature par la Banque nationale suisse (BNS) et le Département fédéral des finances de la version mise à jour de la convention concernant la distribution du bénéfice de la BNS. Cette convention fixe, pour une période donnée, le montant annuel du bénéfice versé à la Confédération et aux cantons, dans le but d'assurer une répartition constante à moyen terme.
- ▶ Publication du rapport sur les perspectives à long terme des finances publiques.

Objectif 2: Garantir la stabilité et l'attrait de la place financière

- ▶ Adoption par le Conseil fédéral de nouveaux messages relatifs à l'activation bilatérale de la norme sur l'échange automatique de renseignements (EAR) avec des États partenaires sur la base de l'accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers (MCAA).*
- ▶ Adoption par le Conseil fédéral de l'ordonnance d'exécution de la loi fédérale sur l'échange international automatique de renseignements en matière fiscale.*
- ▶ Adoption par le Conseil fédéral de l'ordonnance révisée sur l'assistance administrative fiscale visant à mettre en œuvre l'échange spontané de renseignements en matière fiscale.*
- ▶ Après conclusion d'un accord de mise en œuvre de FATCA avec les États-Unis selon le modèle 1, ouverture par le Conseil fédéral de la procédure de consultation sur cet accord.*
- ▶ Publication par le Conseil fédéral d'un rapport mis à jour sur les axes stratégiques de la politique en matière de marchés financiers et propositions d'optimisation du système suisse de garantie des dépôts.*
- ▶ Dans le contexte global des relations de la Suisse avec l'UE, décision du Conseil fédéral concernant les prochaines mesures à prendre en vue de la conclusion d'un accord sur les services financiers avec l'UE.*
- ▶ Conclusion par le Conseil fédéral de conventions avec certains États partenaires dans le but d'alléger et de garantir les conditions d'accès au marché dans le cadre des activités à l'étranger.*

- ▶ Adoption par le Conseil fédéral du message relatif à la révision de la loi sur l'assistance administrative fiscale (LAAF) concernant les modalités de l'assistance administrative en cas de requêtes fondées sur des données volées.
- ▶ Adoption par le Conseil fédéral du message relatif à la révision de la loi sur l'aide monétaire.*
- ▶ Sous réserve de l'approbation de la Chine, participation de la Suisse aux réunions des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du G20 sous présidence chinoise. Démarches en vue de garantir la participation de la Suisse aux réunions qui se tiendront en 2017, sous la présidence de l'Allemagne.
- ▶ Quatrième évaluation mutuelle du dispositif suisse contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme par le Groupe d'action financière (GAFI). Adoption par le GAFI du rapport d'évaluation, qui aura été rédigé avec la participation de la Suisse et qui présentera fidèlement le dispositif suisse.
- ▶ Adoption du rapport sur «l'analyse des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme liés à l'utilisation de coffres».
- ▶ Prise de connaissance par le Conseil fédéral du résultat de la consultation portant sur la révision de la loi sur le contrat d'assurance et adoption du message.*
- ▶ Adoption par le Conseil fédéral d'une modification de l'ordonnance sur les fonds propres.*

Objectif 3: Attrait et crédibilité du système fiscal suisse

- ▶ Au plus tard six mois après la votation sur l'initiative populaire «Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage», choix du modèle d'imposition des couples mariés par le Conseil fédéral. Adoption du message correspondant par le Conseil fédéral si aucune consultation n'est requise.*
- ▶ Adoption par le Conseil fédéral du message relatif à la loi fédérale sur l'imposition des immeubles agricoles et sylvicoles (mise en œuvre de la motion Müller Leo 12.3172).*
- ▶ Adoption par le Conseil fédéral du message relatif à la loi fédérale sur le traitement fiscal des sanctions financières (mise en œuvre de la motion Luginbühl 14.3450).*
- ▶ Adoption par le Conseil fédéral de l'ordonnance révisée régissant la taxe sur la valeur ajoutée.*
- ▶ Approbation par le Conseil fédéral du rapport «Pour une perception électronique de la redevance pour l'utilisation des routes nationales (vignette électronique)» (en réponse au postulat 14.4002 de la CTT-N).*
- ▶ Approbation par le Conseil fédéral du rapport «Simplifier la perception de la TVA lors de l'importation de marchandises. Système danois» (en réponse au postulat 14.3015 de la CER-N).*

Objectif 4: Stratégie concernant le personnel de l'administration fédérale pour les années 2016 à 2019

- ▶ Adoption par le Conseil fédéral du plan de mise en œuvre de la «stratégie concernant le personnel de l'administration fédérale pour les années 2016 à 2019».*
- ▶ Détermination par le Conseil fédéral des valeurs cibles et des indicateurs stratégiques en matière de gestion du personnel au sein de l'administration fédérale.*

Objectif 5: Marchés publics

- ▶ Prise de connaissance par le Conseil fédéral du résultat de la procédure de consultation concernant la révision de la loi fédérale sur les marchés publics et, le cas échéant, adoption du message (si les travaux de révision menés en parallèle dans les cantons avancent comme prévu).*

Objectif 6: Cherté du franc

- ▶ Approbation par le Conseil fédéral des rapports sur la cherté du franc (en réponse aux postulats Bischof 15.3091, Rechsteiner 15.3367, Graber 15.3017 et Leutenegger Oberholzer 11.4173).*

Objectif 7: Technologies de l'information et de la communication

- ▶ Adoption par le Conseil fédéral du plan directeur applicable à la stratégie informatique de la Confédération pour les années 2016 à 2019.*
- ▶ Adoption par le Conseil fédéral du modèle de marché applicable au service standard informatique concernant les sites Internet de l'administration fédérale (systèmes de gestion de contenu).
- ▶ Adoption par le Conseil fédéral du modèle de marché applicable au service standard informatique pour la gestion électronique des affaires (GEVER).
- ▶ Sous réserve d'une adjudication conforme au droit d'ici à fin 2015 concernant les logiciels GEVER, mise à disposition par l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication d'une infrastructure informatique efficace et économique en vue de l'introduction à compter de 2017 des nouveaux systèmes GEVER. Test et validation de la plateforme d'exploitation par l'ISCeco et mise à disposition de la plateforme aux départements et à la Chancellerie fédérale pour les projets d'introduction et de migration.
- ▶ Adoption par le Conseil fédéral de la révision totale de l'ordonnance sur le traitement des données personnelles dans l'Administration fédérale des douanes.
- ▶ Création des bases nécessaires à une architecture d'affaires et à une architecture informatique harmonisées dans toute l'administration fédérale: adoption par le Conseil fédéral de directives en la matière et décision quant aux ressources humaines.

- ▶ Décision du Conseil fédéral concernant les modalités de la mise à disposition future des services d'infrastructure informatique (par ex. serveurs, mémoire, réseaux des centres de calcul) au sein du réseau de centres de calculs.
- ▶ En vertu de l'arrêté fédéral relatif à l'introduction de la nouvelle génération des systèmes de postes de travail (Programme SPT 2020), lancement du programme SPT 2020 et des premiers projets: élaboration d'un projet relatif aux nouveaux systèmes de postes de travail, lancement des premières unités de réalisation et bouclage de la première étape conformément à la planification du projet.
- ▶ Afin de mettre en œuvre une part substantielle de la nouvelle architecture de réseau de la Confédération, transfert sur le nouveau réseau central de tous les sites de l'administration fédérale situés dans l'agglomération de Berne à fin 2016.

Objectif 8: Rapport de base: matières premières

- ▶ Adoption par le Conseil fédéral du troisième rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations du rapport de base du 27 mars 2013 relatif aux matières premières.*

Département de l'économie, de la formation et de la recherche

Objectif 1: La Suisse crée un environnement économique optimal à l'intérieur du pays et renforce ainsi sa compétitivité

- ▶ Le message relatif à l'arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2018 à 2021 est adopté.*
- ▶ Le rapport «Vue d'ensemble à moyen terme du développement envisagé de la politique agricole» (en exécution de différentes interventions parlementaires)¹ est adopté.*
- ▶ Le rapport «Utilité et risques de la dissémination des plantes génétiquement modifiées» est adopté.
- ▶ Le rapport «Bases naturelles de la vie et efficacité des ressources dans la production agricole. Actualisation des objectifs» (en réponse au postulat Bertschy 13.4284) est adopté.*
- ▶ L'ordonnance concernant l'octroi d'allègements fiscaux en application de la politique régionale entre en vigueur en 2016.*
- ▶ Les mesures de réforme arrêtées dans le cadre de la «nouvelle politique de croissance» sont mises en œuvre.*
- ▶ Le rapport «Garantir la liberté économique et lutter contre les distorsions de concurrence créées par les entreprises d'État» (en réponse au postulat du Groupe libéral-radical 12.4172) est adopté.*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le 3^e rapport concernant l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport de base sur les matières premières du 27 mars 2013.*

Objectif 2: La Suisse maintient son leadership en matière de formation, de recherche et d'innovation, et le potentiel qu'offre la main-d'œuvre indigène est mieux exploité

- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2017 à 2020 (message FRI 2017–2020)².*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la poursuite de la participation de la Suisse aux programmes-cadres de recherche et d'innovation de l'UE et de la mise en réseau internationale de la recherche et de l'innovation suisses d'ici à 2020.*

¹ Postulats 14.3023, 14.3514, 14.3815, 14.3618, 14.3894, 14.3991 et 14.4046.

² Le classement des postulats 12.3431 et 14.4000 est proposé dans le message FRI.

- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la poursuite de la participation de la Suisse aux programmes d'éducation, de formation professionnelle et de jeunesse de l'UE, et de la mise en réseau internationale de la formation suisse d'ici à 2020.*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la participation de la Suisse à la nouvelle infrastructure de recherche en astrophysique, Cherenkov Telescope Array (CTA).*
- ▶ Le Conseil fédéral a pris une décision concernant l'adhésion de la Suisse à l'association internationale ELI-DC AISBL (organe préparatoire de l'infrastructure de recherche internationale ELI-ERIC).
- ▶ Le Conseil fédéral a conclu un contrat de droit public avec la fondation Swiss Innovation Park (lancement du Parc suisse d'innovation).
- ▶ La transformation de la CTI en établissement de droit public se poursuit, notamment, les ordonnances et règlements de la CTI sont rédigés afin d'être adoptés par le Conseil fédéral.
- ▶ Le Conseil fédéral a décidé du lancement de nouveaux programmes nationaux de recherche (PNR). La procédure d'évaluation est adaptée (le cas échéant, révision de l'ordonnance sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation [O-LERI] et de l'ordonnance du DEFR relative à l'ordonnance sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation [O-LERI-DEFR]).*
- ▶ Le Conseil fédéral a pris une décision concernant l'éventuelle poursuite du Masterplan Cleantech.
- ▶ Le rapport «Bases décisionnelles fiables pour les thérapies médicamenteuses» (en réponse au postulat CSSS-N 14.4007) est adopté.*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté la modification de l'ordonnance relative à la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (O-LEHE).
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté la modification de l'ordonnance relative à l'examen complémentaire permettant aux titulaires d'un certificat fédéral de maturité professionnelle d'être admis aux hautes écoles universitaires, et a adopté la modification de la convention administrative passée entre le Conseil fédéral suisse et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) concernant la reconnaissance des certificats de maturité.
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté la convention de coopération entre la Confédération et les cantons dans l'espace suisse de formation.
- ▶ Le Conseil fédéral a fixé l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017 de la loi sur la formation continue et a adopté l'ordonnance correspondante.*
- ▶ Le rapport «Education civique au secondaire II. Bilan» (en réponse au postulat Aubert 13.3751) est adopté.*
- ▶ Le rapport «Pour un meilleur développement des jeunes entreprises innovantes» (en réponse au postulat Derder 13.4237) est adopté.*

- ▶ La Suisse a organisé la réunion du Conseil ministériel de l'Agence spatiale européenne, qui se tiendra fin 2016 à Lucerne.*
- ▶ La Suisse a consolidé et développé le réseau extérieur FRI.

Objectif 3: La Suisse apporte sa contribution à la mise en place d'un ordre économique mondial solide et assure l'accès aux marchés internationaux à son économie

- ▶ Le développement de la stratégie économique extérieure se poursuit.*
- ▶ La politique de libre-échange est renforcée par l'extension du réseau d'accords de libre-échange et par le développement des accords existants.*
- ▶ Le système commercial multilatéral est renforcé et développé, de nouvelles décisions sont appliquées.*
- ▶ La Suisse participe aux négociations d'un accord plurilatéral sur le commerce des services.*

Objectif 4: La Suisse renforce son action en faveur de la coopération internationale et son rôle d'État hôte d'organisations internationales

- ▶ La Suisse renforce sa contribution à la lutte contre la pauvreté et à la réduction des risques mondiaux, et s'engage en faveur d'une croissance durable qui profite à tous.
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message sur la coopération internationale 2017–2020.*
- ▶ La position de la Suisse au sein des institutions multilatérales est consolidée, notamment dans le rapport sur l'actionnariat de la Banque mondiale (shareholding review) et dans le processus de fondation de la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (BAII).*
- ▶ Prise de connaissance de la stratégie de coopération suisse en Afrique du Nord.*

Objectif 5: Amélioration des bases décisionnelles en matière de politique du logement

- ▶ Le dialogue mené avec les cantons et les villes en matière de politique du logement est clos et des propositions sont éventuellement soumises.
- ▶ Le programme de recherche de l'Office fédéral du logement pour les années 2016 à 2019 est adopté et mis en œuvre.

Objectif 6: Optimisation de l'exécution du service civil

- ▶ La révision de l'ordonnance sur le service civil est adoptée par le Conseil fédéral et entre en vigueur le 1^{er} juillet 2016.
- ▶ La révision partielle de l'ordonnance sur le système d'information du service civil est adoptée par le Conseil fédéral et entre en vigueur le 1^{er} juillet 2016.

Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Objectif 1: La Suisse dispose d'un système d'infrastructures de transport développé, compatible et solide financièrement

- ▶ Le message relatif à l'organisation de l'infrastructure ferroviaire (OIF) est adopté.*
- ▶ Le message relatif au crédit d'engagement pour le financement du transport régional de voyageurs 2018–2020 est adopté.*
- ▶ Le message relatif au financement de l'exploitation et du maintien de la qualité de l'infrastructure ferroviaire (CFF et chemins de fer privés) pour les années 2017 à 2020 est adopté.*
- ▶ Le message portant modification de la loi sur la navigation intérieure est adopté.*
- ▶ Le Conseil fédéral a tenu une discussion sur la réforme du transport régional des voyageurs.*
- ▶ Le Conseil fédéral a pris acte du résultat des négociations avec l'UE quant à une adhésion de la Suisse à l'Agence ferroviaire européenne (ERA) et il a discuté de la suite des opérations.*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté la stratégie à long terme d'utilisation du réseau en vue de l'attribution des sillons aux différents types de transport ferroviaire.
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté les modifications d'ordonnances relatives à la stratégie globale du transport ferroviaire de marchandises sur tout le territoire.
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le rapport sur le transport international de voyageurs (train/autocar) (en réponse au postulat de la CTT-N 14.3673).
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté, pour 2017, dans l'ordonnance relative à une redevance sur le trafic des poids lourds (ORPL), l'adaptation des tarifs des catégories de véhicules soumis à la RPLP.
- ▶ Les lignes directrices du Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) en matière de mobilité sont élaborées.
- ▶ Les perspectives concernant le transport de personnes et de marchandises en Suisse en 2040 sont publiées.
- ▶ La marche à suivre décidée par le Conseil fédéral lors de l'adoption du rapport stratégique sur la tarification de la mobilité est mise en œuvre.
- ▶ Le 9^e programme de construction à long terme en vue de l'achèvement des routes nationales est adopté par le Conseil fédéral.
- ▶ Sous réserve de l'acceptation par le peuple, le projet général relatif au second tunnel routier du Saint-Gothard sans accroissement de capacité est soumis au Conseil fédéral.

- ▶ La procédure d'audition portant sur les propositions d'amélioration de la formation à la conduite et de l'examen de conduite est menée à bien.
- ▶ Le rapport sur la surveillance et le comptage des transports de marchandises dangereuses sur la route du col du Simplon est publié par l'Office fédéral des routes.
- ▶ Le rapport stratégique sur l'amélioration de l'efficacité énergétique du trafic routier est adopté.
- ▶ Les normes spécifiques permettant une meilleure gestion des coûts d'entretien du réseau des routes nationales sont élaborées.

Objectif 2: Desserte aérienne internationale de la Suisse et sécurité du droit et de la planification pour les aéroports nationaux

- ▶ L'adaptation de la fiche du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique relative à l'aéroport de Zurich (PSIA 2) est adoptée.*
- ▶ Le message sur la révision partielle de la loi sur l'aviation est adopté.*
- ▶ La partie conceptuelle du plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique relative à l'aérodrome de Dübendorf est adaptée.
- ▶ Les séances de coordination menées dans le cadre du plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique pour l'aéroport de Genève sont achevées.
- ▶ Les adaptations de la législation nécessaires pour assurer le financement du service de la navigation aérienne sur les aérodromes régionaux sont en vigueur.
- ▶ Le mécanisme de promotion de la formation conformément à l'art. 103b de la loi sur l'aviation est opérationnel.

Objectif 3: L'approvisionnement de la Suisse en énergie est assuré de manière économique, durable et sûre

- ▶ Le message relatif à l'accord avec l'UE sur l'électricité est adopté dans la mesure du possible.*
- ▶ Le message relatif à la stratégie «Réseaux électriques» est adopté.*
- ▶ Les révisions de l'ordonnance sur l'énergie (efficacité énergétique et encouragement de la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables) sont adoptées.

Objectif 4: La Suisse participe à la lutte contre le changement climatique et ses conséquences

- ▶ Le message relatif à l'approbation de l'accord bilatéral avec l'UE sur le couplage des systèmes d'échange de quotas d'émission est adopté dans la mesure du possible.*
- ▶ La consultation sur le projet de révision de la loi sur le CO₂ est ouverte.*

Objectif 5: La Suisse utilise le territoire et les sols de manière optimale et veille à protéger efficacement l'environnement, les terres cultivées et la nature, notamment en coordonnant davantage l'organisation du territoire et les infrastructures

- ▶ L'avant-projet du plan d'action «Stratégie Biodiversité Suisse» est adopté.*
- ▶ L'ordonnance sur la coordination des tâches de la Confédération relevant de la politique d'organisation du territoire est adaptée.
- ▶ La «Stratégie pour le développement durable 2016–2019» est adoptée.*
- ▶ Le rapport «Gérer les dangers naturels» (en réponse au postulat Darbellay 12.4271) est adopté.
- ▶ Le rapport «Rôle multifonctionnel des routes nationales pour préserver le paysage» (en réponse au postulat Rechsteiner 08.3017) est adopté.

Objectif 6: La politique relative à la radio et à la télévision, à la poste ainsi qu'aux technologies de l'information et de la communication est poursuivie

- ▶ Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation relative à la première étape de la révision de la loi sur les télécommunications (LTC), et le mandat de rédiger le message est attribué.*
- ▶ Le rapport d'évaluation de la loi sur la poste (LPO) est adopté par le Conseil fédéral.*
- ▶ La nouvelle «stratégie pour une société de l'information en Suisse» est adoptée par le Conseil fédéral.*
- ▶ Le rapport et le concept sur la définition du service public dans le domaine des médias (en réponse au postulat 14.3298 de la CTT-E) sont adoptés par le Conseil fédéral.*
- ▶ La révision de l'ordonnance sur la radio et la télévision est adoptée par le Conseil fédéral et mise en vigueur.*
- ▶ La révision de l'ordonnance sur les services de télécommunication concernant l'adaptation du service universel est adoptée par le Conseil fédéral.

- ▶ La révision de l'ordonnance sur la poste relative à la fixation des prix plafonds pour les services réservés visés à l'art. 18, al. 3, de la loi sur la poste est adoptée par le Conseil fédéral.
- ▶ Le DETEC s'efforce d'améliorer l'accès à toutes les infrastructures liées aux TIC (notamment Internet à large bande). La contribution à une gouvernance d'Internet démocratique, constitutionnelle et participative est apportée et la Genève internationale est renforcée en tant que pôle dans ce domaine.